



CONCOURS 2015

NOUVELLES NOIRES

Un thème : « Second rôle »

Règlement au verso
et sur www.noiresdepau.com

2 palmarès :
Jeunes (12-18 ans) & Adultes

Traiteur -Epicerie fine

La Bonne Cuisine

Un Chef pour vous

www.labonnecuisine64.com
64320 Lée

Librairie
L'escampette
64000 Pau
10 rue des Cordeliers
05 59 27 83 31
librairie@lescampette.org
La librairie est ouverte
et de mardi au samedi 10h-19h

ESTELLE LOISEAU

Écrivain public/Biographe
estelleloiseau@orange.fr

www.estelleloiseau.fr

06 47 49 48 63

Réalisation - Impression - ICOM2000 - 64320 OUSSE - 05 59 77 30 70 - R.C.S : PAU 803 496 645 - Ne pas jeter sur la voie publique.

RÈGLEMENT du CONCOURS de NOUVELLES « NOIRES DE PAU »

1- GENRE : Ce concours est réservé aux textes qui répondent à la définition soit du « roman policier », c'est-à-dire relatant des activités criminelles plus ou moins mystérieuses faisant l'objet d'une enquête, soit du « roman noir » de type psychologique ou social. Les textes, rédigés en langue française, doivent également s'apparenter au genre de la **nouvelle** : brièveté, nombre restreint de personnages, intrigue et fin surprenante.

2- THÈME : une contrainte particulière, précisée au verso de ce document et sur www.noiresdepau.com, devra être respectée. En outre, l'intrigue doit être située à **Pau ou dans sa région** (Béarn/Pays basque).

3- CATÉGORIES : Le concours se divise en deux sections : jeunes de 12 à 18 ans, et adultes. Chaque section du concours donne lieu à un palmarès spécifique. Une autorisation parentale de publication sera demandée pour les lauréats mineurs.

4- PARTICIPANTS : Seuls sont admis à concourir les auteurs n'ayant pas déjà été publiés à compte d'éditeur. La participation à des revues ou à des recueils collectifs est autorisée. Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul texte qui ne devra jamais avoir été publié ni primé à un autre concours. Les lauréats du concours des Noires de Pau peuvent concourir à nouveau sauf l'année immédiatement suivante. Cette possibilité n'est pas renouvelée après un second succès.

5- PRÉSENTATION : Les nouvelles ne doivent pas excéder **20.000 caractères**, espaces comprises. Elles porteront un titre distinct de l'énoncé du thème du concours. Elles doivent être imprimées en cinq exemplaires agrafés et paginés, police Arial ou Times new Roman taille 12, interlignes de 1,5, texte justifié. Le nombre total de signes sera porté en fin de texte. Pour assurer l'anonymat, celui-ci portera simplement en bas de page un sigle de deux lettres et trois chiffres (ex : PI 314) qui sera reporté sur la fiche d'inscription du candidat. Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement le rejet avant lecture.

6- EXPÉDITION : L'envoi comprendra :

- Le texte en cinq exemplaires.
- Pour les candidats majeurs seulement, un chèque de 5 euros à l'ordre des « Noires de Pau ».
- Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.
- Une fiche d'inscription portant nom et prénom de l'auteur, date de naissance, adresse postale et adresse électronique, téléphone, titre de la nouvelle et sigle choisi.

Les envois doivent être adressés avant le **1er mars de chaque année**, le cachet de la poste faisant foi, à :

NOIRES DE PAU – CONCOURS DE NOUVELLES

MJC du Laü – Avenue du Loup – 64000 PAU

Aucun envoi ne sera fait en recommandé

7- DÉLIBÉRATION : Le jury se réunit avant l'été pour désigner les meilleures nouvelles dont le nombre sera fixé au regard de la qualité des textes reçus. Un palmarès sera établi par section du concours. Les participants seront informés du résultat par courrier. Il sera demandé aux lauréats une copie numérique de leur texte.

8- REMISE DES PRIX : Les auteurs lauréats seront récompensés par la publication de leur texte dans un recueil édité par l'association qui en assumera le coût en entier. **Une remise des prix sera organisée en novembre** (date précisée ultérieurement). Les lauréats recevront 4 exemplaires du recueil et quelques souvenirs.

9- RÈGLEMENT : Le seul fait de participer implique l'acceptation de ce règlement. Si elle l'estime nécessaire, l'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler son concours. Le jury est souverain pour trancher et prendre les mesures qui pourraient s'imposer, notamment concernant la qualité des textes. Les décisions sont sans appel.

Découvrez-nous sur www.noiresdepau.com